



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2026-26

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION DE PRET DE SALLE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de disposer d'une salle dans le cadre du projet « Accompagnement au vieillissement
dans les quartiers prioritaires de la ville,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec l'association « EVS Vivre Ensemble à Pugnet » une convention pour la mise à disposition du
CCAS une salle pouvant accueillir 50 personnes sur le quartier des Hauts de Chambéry. Cette mise à disposition
est consentie à titre gratuit, les jeudis de 10h à 12h, jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le 25 FEV. 2026

La Vice-Présidente du CCAS


Christelle PAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2026-26 EVS VIVRE ENSEMBLE A PUGNET CONVENTION PRET SALLE

Date de transmission de l'acte : 25/02/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/02/2026

Numéro de l'acte : 26_01016 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20260223-26_01016-CC

Date de décision : 23/02/2026

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.2. Aide sociale